



L'écho  de l'Orbi



SOMMAIRE

Le Mot du Maire 03

INFORMATIONS COMMUNALES

Délibérations du Conseil Municipal.....	04
Autorisations d'urbanisme.....	05
Assainissement non collectif.....	06
Nouveaux habitants et départs.....	07
Remboursement frais de transport	07
Point sur l'eau.....	08
Point finances	08
Recensement citoyen	09
Raccordement fibre optique	09

INFORMATIONS CCHV

Déchèteries / Les encombrants.....	10
Transport à la demande	10

ECOLE / JEUNESSE

Ecole / Centre aéré d'été.....	11
Garderie périscolaire.....	12
La rentrée scolaire.....	13

ASSOCIATIONS

Jumelage.....	13
L'Adic.....	14
Festi'Ventron.....	15
Club les Vétérnats / Maison Artisanale.....	16
Les Loisirs vétérnats / Pétanque vétérnate.....	17
Musée / Les Amis de Pforzheim.....	18
Amicale des sapeurs-pompiers.....	19

Le Mot du Maire

Chères Vétérnates, Chers Vétérnats,

J'espère que vous avez passé un bel été que certes nous aurions souhaité moins caniculaire.

Cet été, notre commune a vécu de beaux moments festifs, notamment le 50^{ème} congrès départemental des sapeurs-pompiers des Vosges organisé le 2 juillet dernier en présence de M. le préfet et de M. le Député, des autorités et responsables du SDIS, des élus départementaux et locaux. Le défilé et la prise d'armes resteront inscrits dans les annales de la Commune. Je tiens à remercier chaleureusement nos sapeurs-pompiers de Ventron, mais également les autorités qui ont choisi Ventron comme lieu d'organisation.

Merci aux services municipaux et aux agents qui rendent possible, par leur travail et leur implication, la réussite des manifestations municipales et associatives : les festivités du 14 juillet et leur spectacle pyrotechnique, l'animation marche apéro proposée par Festi Ventron, le marché artisanal, le concours de saut, les animations du musée du Textile... Un grand merci à toutes ces associations qui ont su maintenir le lien entre les locaux et estivants et redonner vie au tissu associatif local.

Les projets annoncés il y a quelques mois prennent forme, nous avons fait l'acquisition d'une nouvelle structure de jeux. Cet équipement important du parc de jeux, composé de toboggans et de ponts et adapté aux enfants de 5 à 14 ans sera sécurisé par un revêtement de sol souple. Le montant de la structure s'élève à 32 400 € TTC. Subventionnée par la Région, elle sera livrée et posée au mois d'octobre par la société S'OR.

Nous avons fait l'acquisition d'un tractopelle pour un montant de 143 640 € TTC avec reprise de l'ancien véhicule pour 24 000 € TTC. Ce dernier était en service depuis 17 ans et commençait à présenter quelques signes d'usure. Il s'agit de l'outil de travail principal de Dominique, agent technique.

Dans la continuité des travaux d'entretien et de sécurisation, un programme de voirie est prévu courant octobre pour un

*Bulletin municipal de Ventron – Tirage : 1000 exemplaires
 Directeur de la publication : Brigitte VANSON, Maire
 Crédits photos : Mairie, Adobe Stock
 Création graphique et Impression : Atelier de la Communication
 Imprimé sur du papier recyclé*

montant de 96 819 € TTC. Les travaux seront réalisés par l'entreprise STPI de Ronchamp.

Cette période a été ponctuée par de fortes chaleurs et une sécheresse sans précédent depuis de nombreuses années. Les réserves d'eau des particuliers comme les communales connaissent une baisse importante. Après une surveillance étroite de nos réseaux ces dernières semaines, la commune a dû se résoudre, début août, à faire appel à un approvisionnement en eau extérieur par la commune de La Bresse.

Pour rappel

Le 20 août nous avons capté 29 m³ pour le réservoir du Droit et nous avons distribué 33 m³. En ce qui concerne le réservoir du Void nous avons capté 102 m³ pour une distribution de 166 m³. Le 28 août, nous avons capté 27 m³ pour le réservoir du Droit pour une distribution de 27 m³. Et pour le réservoir du Void, nous avons capté 63 m³ pour une distribution de 57 m³.

À ce jour nous avons approvisionné 535 m³ d'eau. C'est pourquoi il est important de rappeler à l'ensemble des habitants combien la ressource en eau potable est rare et fragile et qu'il appartient à chacun d'entre nous, dans nos gestes du quotidien, d'en être économe.

Je tiens à remercier la commune de La Bresse pour le ravitaillement en eau, la société d'eau minérale de Vittel pour leur dotation de bouteilles.

Face à la situation, et en réponse aux restrictions inscrites dans le cadre de l'alerte crise sécheresse, la commune a mis en place des actions visant à participer aux efforts indispensables d'économies d'eau. Nous avons procédé à l'installation d'une citerne souple de stockage d'eau de pluie destinée à l'arrosage sur le domaine public. Nous remercions vivement l'entreprise Eau Économie de Saint Bernard pour le prêt gracieux de cette citerne et la qualité de son service. Récupérer l'eau de pluie, un écogeste pour préserver l'environnement.

Dans une démarche de préservation des ressources naturelles, dont la ressource en eau, les élus sont en réflexion. La piste très sérieuse serait de récupérer, selon les possibilités, l'eau de pluie autour de nos différents bâtiments publics. Cela nous permettrait de disposer d'une certaine autonomie d'eau pour faire face aux différents événements climatiques et ainsi préserver autant que faire se peut, les ressources naturelles de notre commune.

Voir l'article eau page 8.

Réhabilitation de l'école primaire

Vu l'ampleur des travaux, le projet sera soumis à une consultation d'architectes et de prestataires. Des idées d'implantations et des concertations ont déjà permis

d'avancer sur le projet. Parmi les projets envisagés : accueillir sous le même toit, les classes de maternelle et élémentaires, ainsi que le service périscolaire.

La durée des travaux est estimée à 15 mois. Durant cette période tout sera mis en œuvre pour accueillir les élèves dans les meilleures conditions. La phase des travaux de réhabilitation devra débuter lors des vacances scolaires pour une réception prévue à la rentrée scolaire 2024.

Quelques points sur l'avancement de la Station

Comme vous l'avez remarqué, les nouveaux repreneurs ont lancé leur projet. Il comporte deux phases, dont une première d'un coût de 2,6 millions d'euros afin de permettre la réouverture de l'hôtel des Buttes et la démolition de l'hôtel de l'Ermitage pour laisser place à un nouvel ensemble immobilier.

En ce qui concerne le domaine du ski

Une étude de position sur la station 4 saisons est portée par les services du Conseil Départemental des Vosges, par convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de la commune de Ventron.

Cette étude devra permettre à la commune de définir son mix produit/clientèle ainsi que les conditions techniques et financières lui permettant de construire « un projet de pôle d'activités de loisirs 4 saisons novateur » sur le site de la station. L'étude permettra également de déterminer les aménagements nécessaires pour mettre en œuvre cette nouvelle offre.

Récemment, j'ai eu le plaisir d'accueillir M. et M^{me} VELER, qui ont racheté le Bar le Vétérnat.

Au nom de l'ensemble des élus, je leur souhaite la bienvenue.

Je ne voudrais pas terminer cet Édito, sans rendre un dernier hommage à M. Philippe HERAUD, Maire de Plounéventer, décédé le 29 juin.

Je tiens enfin à remercier ici l'engagement et le travail de M^{me} Annie MOUGEL, qui après de nombreuses années au service de la commune en tant qu'agent territorial spécialisé des écoles maternelles, nous quitte au 1^{er} septembre.

Au moment où j'écris ces quelques lignes, nos élèves ont fait la rentrée des classes. Au nom de l'équipe municipale, j'adresse à l'ensemble de la communauté éducative et bien sûr aux parents et élèves une excellente année scolaire 2022.

Bien fidèlement,

Brigitte VANSON
Maire de Ventron
Conseillère Départementale
Vice-présidente de la CCHV

Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 15 février 2022

- Le PV de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité
- Projet de rénovation de l'école primaire et demandes de subventions
- Vente de terrains parcelles : AI 760/761/766
- Communauté de Communes : Désignation d'un délégué à la commission locale d'évaluation des charges transférées
- Syndicat Mixte d'Informatisation Communale : demandes d'adhésion de plusieurs collectivités
- Syndicat d'Assainissement non collectif : demandes d'adhésion de plusieurs collectivités aux compétences réhabilitation et entretien
- Concessions de sources : Changements de titulaires et renouvellement d'actes
- Syndicat d'Electricité des Vosges : autorisation d'enfouissement des réseaux à Meusfoux et Scierie Communale
- Mandat au cabinet CIME pour évaluations des biens de retours dans le cadre de la DSP Programme de voirie 2022 et demande de subvention au département
- Questions et informations diverses

Séance du 29 mars 2022

- Le PV de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité
- Programme de travaux 2022 et d'exploitation en forêt communale
 - Destination des coupes de bois 2022 (état d'assiette)
 - Approbation des comptes administratifs 2021 : Commune, forêt, eau, assainissement et lotissements reversement de l'excédent du budget forêt vers le budget commune
 - Approbation des comptes de gestion de l'exercice 2021
 - Affectation des résultats 2021
 - Vote des taxes directes locales 2022
 - Vote des budgets primitifs 2022 : Commune, forêt, eau, assainissement et les lotissements
 - Acquisition d'un véhicule pour le service technique : Pouvoir au maire de lancer la procédure de marché public
 - Subvention exceptionnelle à l'Association Cors et Accords
 - Autorisation au Maire de vendre une chaise adaptée au handicap d'un enfant suite à changement d'école de cet enfant
 - Personnel Communal : Création d'un emploi administratif permanent pour commune de moins de 1000 habitants (art. L 322-8 du code général de la Fonction Publique)
 - Questions diverses

Séance du 26 avril 2022

- Le PV de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité
- Autorisation au Maire pour démolition et acquisition de matériel pour le terrain de jeux et demande de subvention à la Région
 - Autorisation au Maire pour travaux d'extension du réseau d'assainissement
 - Subvention exceptionnelle au collège de Cornimont pour le projet de film vidéo sur les Goums dans la bataille des Vosges
 - Questions diverses

Séance du 23 mai 2022

- Le PV de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité
- Office de tourisme intercommunal : convention pour vente de jetons de camping-car
 - Office de tourisme intercommunal : convention pour modalités d'occupation d'un local communal
 - Décision modificative budget communal
 - Indemnité de gardiennage de l'église : revalorisation
 - Syndicat Départemental d'Electricité (SDEV) : Compétence éclairage public
 - Vente de menus produits forestiers : Tarifs et conditions
 - Subvention aux Loisirs Vétérnats (participation aux frais de direction de l'Ecole de Musique)
 - Convention de location de terrain communal pour jardin potager
 - Portail SPL-X-DEMAT : Répartition du capital social et pouvoir au maire de voter la résolution correspondante
 - Questions diverses

Séance du 18 juillet 2022

- Le PV de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité
- DSP – Biens de retour : pouvoir au maire de signer le protocole transactionnel
 - Vote des subventions aux associations locales
 - Ajout de tarif pour location de salle des fêtes
 - Création d'un poste d'adjoint technique pour service technique
 - Création d'un poste d'adjoint technique pour service scolaire/périscolaire
 - Revalorisation remboursement frais kilométriques et repas des agents
 - Rapport annuel sur la qualité du service public de l'assainissement année 2021
 - SDANC : Demandes d'adhésion au syndicat et aux compétences de réhabilitations et entretiens
 - Renouvellement de concession de source « chemin des Chauds Fours »
 - Mérule : Arrêté préfectoral délimitant zone de présence d'un risque avéré
 - Point sur commission foncier urbanisme du 18/06/2022 : chemin le Breulet, parc de M Cédric Brylka
 - Demande de location de terrain pour aisance suite changement de propriétaire
 - Achat de terrain communal parcelle AK 120
 - Acquisition parcelle AM 220 et création de parcelle à bâtir section AM 370
 - Vente parcelles AH 36 et 37
 - SDEV : Présentation du rapport d'activité 2021
 - CCHV : Présentation du rapport d'activité 2021 et du compte administratif 2021
 - SDANC
 - Manifestation rassemblement des pompiers
 - Point commission forêt
 - Point sur la cueillette des Myrtilles
 - Dépôt de déchets sauvages

URBANISME

PERMIS DE CONSTRUIRE

P.L.U

Autorisations d'urbanisme

Les constructions édifiées sans autorisations sont appelées constructions illégales. La construction illégale constitue une infraction au code de l'urbanisme. Cette infraction est sanctionnée par l'article L 480-4 du Code de l'urbanisme.

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier que les travaux sont conformes aux règles d'urbanisme.

En fonction du type de projet et du lieu, il faut déposer une demande de permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable de travaux.

Pour connaître les règles à respecter pour votre projet, vous pouvez vous rendre sur le site Géoportail de l'urbanisme. Vous aurez ainsi accès au zonage de votre parcelle mais également au règlement qui la concerne (PLU). Votre projet doit respecter les règles du Plan Local d'Urbanisme de la commune (PLU), même s'il n'est pas soumis à déclaration préalable.

La Déclaration Préalable de travaux : DP

Pour un agrandissement, une modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment, une construction nouvelle, une piscine... Une déclaration préalable de travaux (DP) est exigée lorsque vous créez une emprise au sol de plus de 5 m² et inférieure ou égale à 20 m².

Le Permis de Construire : PC

Le permis de construire est une autorisation d'urbanisme qui concerne les constructions nouvelles, même sans fondation, de plus de 20 m². Il est obligatoire pour certains travaux d'extension des bâtiments existants et pour leur changement de destination. Le recours à un architecte est obligatoire pour élaborer les plans de votre construction si la surface de plancher dépasse 150 m².

Démarche en ligne

Depuis le 1^{er} janvier 2022, vous pouvez choisir de déposer votre demande d'autorisation d'urbanisme (déclaration préalable, permis d'aménager, permis de démolir...) par voie électronique. Le site Service-Public.fr offre désormais un nouveau service en ligne : ADAU.

L'Assistance aux Demandes d'Autorisation d'Urbanisme (ADAU) vous permet d'être guidé pas à pas pour constituer un dossier complet intégrant l'ensemble des pièces complémentaires attendues. Cette démarche permet à ce titre de réduire les risques de rejets de dossier et toute autre difficulté liée à une demande d'autorisation d'urbanisme, grâce à une meilleure complétude des dossiers transmis.

La démarche :

- Renseignez le lieu de vos travaux
- Décrivez votre projet en répondant à une série de questions.
- Le service vous indique la liste des pièces que vous devez joindre à votre dossier.
- Visualisez et téléchargez le formulaire en ligne (Cerfa) finalisé et automatiquement pré rempli. Vous pouvez télétransmettre le dossier, notre commune est raccordée à ce téléservice.

Démarche à l'accueil :

Déposez votre formulaire ainsi que les pièces à joindre en 4 exemplaires à l'accueil de la Mairie.

Construire Aménager Rénover : conseils et aides

Vous avez des projets de construction, de rénovation, d'aménagement paysager pour votre logement ? Vous avez un projet de développement d'infrastructure touristique ?

Afin de promouvoir une architecture innovante et des aménagements paysagers de qualité, la Communauté de Communes des Hautes Vosges vous propose un service de conseil gratuit et personnalisé, en partenariat avec les paysagistes et architectes du CAUE des Vosges.

Un architecte professionnel se rendra sur place, chez vous ou sur le lieu du projet, et vous proposera, après concertation, des pistes d'aménagement, consignées dans un compte rendu de visite.

Pour quels travaux ?

Ravalement de façade, construction, rénovation, aménagement d'espaces extérieurs, projet touristique...

Qui peut bénéficier de ce service ?

Tous les habitants du territoire : particuliers et professionnels.

Cette aide est gratuite. Il vous suffit de prendre rendez-vous auprès de Charles CLAUDEL par mail cclaudel@cchautesvosges.fr ou par téléphone 03 29 24 27 87

Assainissement non collectif

Vous êtes propriétaire d'un bien relié à une installation d'assainissement non collectif (micro-station, fosse septique ...) ? Sur la commune de Ventron, c'est le SDANC qui est compétent pour ces installations et qui vous accompagne pour vos projets.

LE CONTRÔLE PÉRIODIQUE

Chaque installation contrôlée par le SDANC, lors de sa mise en œuvre ou lors du diagnostic, doit ensuite faire l'objet d'un contrôle périodique. En effet, la réglementation impose que chaque installation fasse l'objet d'un contrôle au moins tous les 10 ans, mais chaque service est libre de fixer la périodicité qui lui paraît la plus adaptée.

Ce contrôle vise à s'assurer du bon fonctionnement et du bon entretien des ouvrages.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la périodicité des contrôles est définie selon 2 critères : la nature du dispositif et les conclusions du contrôle précédent. Il est alors défini une périodicité de base qui varie de 2 à 8 ans. Cette périodicité de base peut être prolongée par l'attribution de bonus, si le propriétaire justifie de l'entretien de son dispositif (bons de vidange, contrats de maintenance...).

Ces contrôles de diagnostic et périodiques ont été confiés à un prestataire, par le biais d'un marché public (validé lors du contrôle de légalité en Préfecture) : la société Valterra Eau Etudes Conseil.

Cette société est chargée de la prise de rendez-vous, de la réalisation du contrôle sur place, et de l'édition du compte-rendu.

EN CAS DE VENTE DE VOTRE BIEN IMMOBILIER

Le SDANC 88 intervient afin de réaliser le contrôle de diagnostic « assainissement non collectif » obligatoire à fournir lors de la vente de votre bien immobilier. Pour cela rendez-vous sur le site du SDANC ou prenez contact au 03 29 35 57 93

TARIFS (au 1^{er} avril 2022) :

	Montant (€) (TVA 10%)
Contrôle de conception	110 € HT, soit 121 € TTC
Contrôle de l'exécution des travaux	110 € HT, soit 121 € TTC
Contre-visite, suite à un contrôle de l'exécution des travaux	50 € HT, soit 55 € TTC
Diagnostic	120 € HT, soit 132 € TTC
Contrôle périodique	120 € HT, soit 132 € TTC
Contrôle pour vente immobilière	200 € HT, soit 220 € TTC
Analyse rejets	198 € HT, soit 217,80 € TTC
Recherche et identification d'ouvrages	240 € HT, soit 264 € TTC

Résultat précédent contrôle	Type de dispositif					
	Type 1 Installation traditionnelle ou Filtre planté avec fosse	Type 2 Filière agréée sans décantation primaire	Type 3 Autre filière agréée	Type 4 Autre filière (ancienne, non agréée, dérogation DDASS,...)	Type 5 Aucune information ou dispositif totalement inaccessible (sans éléments probants)	Type 6 Aucun ANC
Pas de travaux ou Recommandations ou Contrôle exécution avec avis favorable ou favorable avec réserves	6 ans BONUS 4 ANS	8 ans BONUS 2 ANS	4 ans BONUS 4 ANS ou BONUS 6 ANS			
Travaux uniquement si vente (dans l'année par l'acquéreur)	4 ans BONUS 4 ANS	4 ans BONUS 2 ANS	4 ans BONUS 4 ANS ou BONUS 6 ANS	4 ans BONUS 4 ANS		
Travaux dans les 4 ans (1 an si vente)	Tout type de dispositif : 4 ans					
Travaux dans les meilleurs délais ou Contrôle exécution avec avis défavorable ou sans avis	Tout type de dispositif : 2 ans					

Assainissement non collectif

ENTRETIEN

Sachez que la vidange est nécessaire pour tous les types d'assainissement non collectif.

Quand faut-il procéder à la vidange ?

- Fosses toutes eaux, fosses septiques, filtres compacts : avant que le niveau de boues n'atteigne 50% de la hauteur.
- Microstations : avant que le niveau de boues n'atteigne 30% de la hauteur.
- Bacs dégraisseurs : tous les 6 mois.

AIDES POUR LA RÉHABILITATION DE MON ANC

Pour réhabiliter votre dispositif d'ANC, vous pouvez faire appel au SDANC pour connaître la procédure à suivre et pour bénéficier des éventuelles subventions. En effet, votre

installation est peut-être éligible aux aides financières attribuées par le Conseil Départemental (Actuellement 40% du montant HT des travaux et dans la limite de 2500€ par installation).

Le SDANC peut vérifier votre éligibilité et, le cas échéant, faire les démarches pour vous permettre d'obtenir ces subventions, qui ne peuvent pas être attribuées directement à un particulier.

CONTACT :

Syndicat mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif

9 avenue Pierre Blanck

ZI La Voivre 88000 ÉPINAL

Tél. : 03 29 35 57 93 – E-mail : sdanc@sdanc88.com



Nouveaux arrivants et départs

Vous venez d'acquérir un bien, vous emménagez dans un appartement ou vous quittez la commune de Ventron ? Sachez qu'il est nécessaire

de prendre contact avec la mairie pour accomplir certaines démarches :

- relevé et changement de nom pour le compteur d'eau
- inscription sur les listes électorales
- inscription des enfants à l'école de Ventron
- ramassage des ordures ménagères

Si vous le pouvez, **téléchargez sans attendre l'application illiwap** sur votre smartphone. **Cela vous permettra de recevoir des notifications sur les informations importantes concernant notre village et le service scolaire.** Rendez-vous également sur le site Ventron.fr

Contactez la Communauté de Commune des Hautes Vosges pour connaître les modalités concernant votre

habitation (conteneur individuel ou collectif) contact@cchautesvosges.fr ou 03 29 24 02 88

La collecte des ordures ménagères se fait pour l'ensemble de la Commune le vendredi de 05h00 à 14h00. En cas de jour férié, la tournée s'effectuera de 05h00 à 14h00 le samedi.

Les conteneurs doivent impérativement être sortis la veille du jour de ramassage.

La commune dispose de petits cabanons « locopropres », lieux d'apport volontaire des ordures ménagères. Vous les trouverez en bordure des voies communales dans le village.

Points d'apport volontaire pour le verre et multi-matériaux : 4 lieux proposent des conteneurs de ce type : **Petit Chéty, aux ateliers municipaux, chemin du Rupt du Moulin et route du Daval.**



Remboursement frais de transport

Collège de Cornimont

Votre enfant est scolarisé au Collège de Cornimont ?

Sachez que la commune de Ventron participe aux frais de transport scolaire en bus FLUO à hauteur de **90 € par enfant**. Pour bénéficier de ce remboursement pensez à déposer votre facture acquittée ainsi qu'un RIB à la Mairie.

Point sur l'eau

Cet été 2022 aura été particulièrement sec. Malgré le suivi régulier de nos données d'eaux potables, le travail des agents à la recherche et réparation de fuite, et malgré votre contribution à la réduction de la consommation en eau potable, Ventron n'a pas pu traverser le mois d'août sans le recours au citernage.

En effet les volumes captés étant devenus inférieurs aux volumes mis en distribution, la commune a dû se résoudre à solliciter ses voisins afin d'être approvisionnée en eau.

Cela traduit bien la fragilité de la ressource.

La Bresse a donc accepté de nous fournir de l'eau potable à raison de 2 à 3 fois par semaine soit 90m³/jour et en prévision du WE du 15 août nous avons approvisionné 124m³. Ce volume n'a jamais été nécessaire finalement mais il s'agissait d'une précaution. L'opération de citernage est une opération de dernier recours, suivie par l'Agence Régionale de Santé qui dans un premier temps déclare l'eau non potable bien qu'issue d'un réseau potable par principe de précaution dans l'attente d'analyse. Il s'agit d'un processus très suivi et réglementé qui a été mené à bien par les agents.

A priori début septembre est plus pluvieux, et nos volumes captés semblent suffisant pour notre consommation. Toutefois, cela est à suivre car la situation n'est pas des

plus favorable, l'étiage se poursuivant très souvent jusqu'à octobre au moins.

En conséquence des restrictions d'eau et afin de sauver le travail réalisé par les services techniques, la commune s'est vue mettre à disposition par la société Eau et Economie de Saint Bernard une bêche souple de 10m³ installée derrière les ateliers, ainsi que 10 m³ d'eau issue de récupération d'eau de pluie, livrée par CVE. Cela nous aura permis de maintenir le fleurissement du village.

Je profite encore de cet article pour remercier M. SETTELEN gérant de ces deux sociétés pour son geste et sa rapidité d'intervention. La commune envisage donc pour 2023 l'installation de récupérateur d'eau pluviale car les situations de tension sur l'eau potable seront probablement plus fréquentes que ce qui est connu jusqu'à présent.

Nadia VALENTIN

Adjointe en charge de l'eau et l'assainissement

Point finances

Depuis le début de l'année, l'augmentation des tarifs des ressources et des matériaux est venue alourdir notre budget communal. Nous vous communiquons quelques informations concernant les finances de la commune.

A ce jour, la situation est correcte. Mais soyons vigilants car depuis le début de l'année, plusieurs surprises sont venues les contraindre. A savoir l'augmentation des tarifs d'électricité et des carburants, approvisionnement d'eau potable et rotation des citernes afin de remplir nos réserves d'eau, sans compter toutes les augmentations dues à l'alimentation et aux matériaux.

Budget communal – fonctionnement – situation à fin Aout		
Total des dépenses réelles budgétisées pour 2022	Total des dépenses effectives	Total des recettes effectives
1 319 830,00 €	653 466,00 €	709 698,00 €
<i>A titre d'information</i>		
Dépenses budgétisées pour l'électricité		
27 000,00 €	21 038,00 €	
Dépenses budgétisées pour l'alimentation		
25 000,00 €	15 782,00 €	
Budget communal – investissement – situation à fin Aout		
Total des recettes réelles budgétisées pour 2022	Total des dépenses effectives	Total des recettes effectives
754 022,00 €	81 013,00 €	166 224,00 €



A ce jour, les travaux importants des projets investissements n'ont pas encore démarré ou ne sont qu'en cours de réalisation.

A suivre...

Recensement citoyen / Journée Défense et Citoyenneté (JDC)



Vous êtes Français, âgé de 16 ans ? Savez-vous que le recensement citoyen est obligatoire à compter de votre 16^e anniversaire et jusqu'à la fin du 3^e mois qui suit ?

Si vous n'avez pas fait votre recensement citoyen dans ce délai, vous pouvez régulariser votre situation jusqu'à l'âge de 25 ans. La démarche à faire reste la même.

Vous devez faire la démarche de recensement vous-même. Si vous êtes mineur, l'un de vos parents peut faire cette démarche à votre place et en votre absence. Rendez-vous en Mairie avec les documents suivants :

- Carte nationale d'identité ou passeport valide
- Livret de famille à jour

Suite à votre démarche, une attestation de recensement vous sera adressée. Ce justificatif concernant le recensement ou la JDC est obligatoire pour s'inscrire, jusqu'à l'âge de 25 ans, aux examens (BEP, Bac, permis de conduire...) ou concours administratifs organisés par l'administration française.

Une fois recensé, vous serez convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) et automatiquement inscrit sur les listes électorales. Vous pourrez alors voter dès l'âge de 18 ans, sans faire d'autres démarches.

Il est possible de créer son compte sur majdc.fr 6 mois après avoir été recensé. Sur majdc.fr, je peux :

- Modifier mes informations personnelles
- Demander une exemption (sur certificat)
- Changer la date de ma JDC
- Télécharger ma convocation

Pour plus d'informations rendez-vous sur le site ventron.fr et cliquez sur l'onglet recensement citoyen et JDC.

Raccordement fibre optique

Depuis le 29 août, le réseau de la fibre optique installé par Losange couvre la totalité de la commune. Des fournisseurs d'accès internet dédiés au grand public sont en mesure de vous solliciter. Si ce n'est déjà fait.

Sachez qu'aucun opérateur n'a de monopole pour le raccordement à votre domicile. Cette opération est gratuite (hors travaux spécifiques) pour toute la durée du contrat conclu entre Losange et la Région grand Est. Certains opérateurs peuvent vous proposer une prestation payante, pour le raccordement de vos appareils (ordinateurs, TV, téléphone). A vous de l'accepter ou non.

Une règle : pour votre raccordement, la fibre sera posée en parallèle du fil téléphone (aérien ou enterré). Si le technicien rencontre des difficultés, il doit en rendre compte lui-même à votre opérateur, les techniciens de maintenance ayant pour



mission de ne s'occuper que du réseau fibre. Passé cette période, si vous rencontrez des problèmes alors que vous n'êtes pas raccordés à la fibre, aucun service de dépannage ne sera assuré. Et à terme, les fils téléphoniques seront démontés.

Pour information : l'autoroute de la fibre

Des travaux d'élagages importants ont eu lieu au Col d'Oderen pour permettre le passage de « l'autoroute de la fibre » dont le but est de relier le nord de l'Italie à Londres.

Nous en profitons pour vous rappeler que les propriétaires des terrains sur lesquels passent fibre optique, ligne téléphonique, câble électrique, etc, sont tenus de maîtriser la végétation qui pousse en dessous.

Christian CUNY, Délégué aux finances

Déchèteries

La Communauté de Communes des Hautes Vosges dispose de 3 déchèteries sur son territoire, celles-ci sont accessibles :

- aux habitants du territoire de la CCHV (résidences principales ou secondaires)
- aux professionnels munis d'une carte SOVODEB

Les déchèteries sont fermées les jours fériés.

1. SAULXURES-SUR-MOSELLOTTE

Déchèterie de Blanfin 1616, route de Malpré 06 70 09 92 23

	ÉTÉ du 01/04 au 31/10	HIVER du 01/11 au 31/03
Lundi	8h30 12h	8h30 12h
Mardi	14h 18h	14h 17h
Mercredi	14h 18h	14h 17h
Jeudi	8h30 12h 14h 18h	8h30 12h 14h 17h
Vendredi	8h30 12h 14h 18h	8h30 12h 14h 17h
Samedi	8h30 12h 14h 18h	8h30 12h 14h 17h



2. LA BRESSE

Déchèterie de Niachamp Route de Niachamp
06 70 50 42 78

Fermée le lundi matin, le mardi après-midi et le jeudi

3. LE SYNDICAT

Déchèterie de la Prêle 13, route de Gérardmer
03 29 62 28 87

Fermée le lundi matin et le mardi matin



Les encombrants

La CCHV propose un service gratuit réservé aux particuliers qui permet la collecte d'encombrants à domicile, sur inscription téléphonique.

Quels objets sont acceptés ?

Mobilier d'ameublement : chaise, table, sommier et lit, armoire démontée, cuisine, canapé, bureau, salon de jardin... Gros électroménager : cuisinière, réfrigérateur, congélateur...

Les déchets divers, volumineux ou encombrants : vélo, poussette ou landau, outil thermique, radiateur électrique, tondeuse... Cette liste est non exhaustive.

Les déchets de construction, et plus globalement ceux accrochés au bâti du domicile, ne rentrent pas dans le cadre de cette collecte.

Comment demander un enlèvement ?

Je fais ma demande par téléphone en appelant le 03 29 24 02 88 (du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h). Lors de mon appel, l'opérateur valide avec moi la liste des objets qui seront collectés.

Le collecteur me rappelle dans les 20 jours pour fixer une date d'enlèvement dans le mois qui suit. La veille de la collecte ou à 6h00 du matin au plus tard : je dépose mes objets encombrants devant mon domicile, sur le domaine public (trottoir, bord de route...). Seuls les déchets encombrants enregistrés lors de l'appel seront enlevés.

Transport à la demande

La navette intercommunale est un service de transport permettant de rapprocher les personnes vivant dans les écarts vers les centres-villes, pour les communes de Cornimont, La Bresse, Saulxures-sur-Moselotte, Thiéfosse, Ventron.

Ce service de transport permet de se déplacer à la demande, il peut être utilisé pour des besoins en courses, des rendez-vous médicaux... Le chauffeur du minibus peut venir vous chercher à un point de rendez-vous convenu, ou directement à votre domicile, après accord préalable.

Le tarif est de 1 € par trajet et par personne. JOURS DE TRANSPORT POUR VENTRON : mardi matin et jeudi matin

Contactez l'agent en charge du service au 06 76 72 57 22





Ecole

Qu'en est-il de l'avenir de ce beau bâtiment ?

La découverte de la mэрule (et des dégats qu'elle a causé) dans la charpente de l'école élémentaire nous pousse évidemment à réfléchir à l'avenir de ce bâtiment cher à notre village.

Le conseil municipal ainsi que certains de nos agents, en concertation avec les directeurs de l'école et du service périscolaire, se réunissent régulièrement pour travailler sur ce dossier.

Le projet retenu est celui de réunir les écoles maternelle et élémentaire ainsi que le service périscolaire dans le même bâtiment, et donc, de profiter des gros travaux inévitables de rénovation pour réaménager l'intérieur de l'école de manière optimale. Le mur du préau serait ouvert afin que les enfants bénéficient d'un plus grand espace pour la récréation, que les élèves de la maternelle puissent avoir plus facilement accès à un espace extérieur couvert en cas de pluie, que les élèves de l'élémentaire puissent accéder à la structure de jeux située dans la cour de la maternelle...

Cela permettrait d'optimiser l'espace, de limiter les transferts de responsabilité école-service périscolaire, de renforcer le lien maternelle-élémentaire, de réduire l'impact environnemental (chauffage ...) ...

Ce projet ambitieux, en plus de tous ces points positifs, permettrait également de pouvoir réhabiliter le bâtiment de l'école maternelle qui devient vieillissant et nécessitera d'ici quelques années d'importantes réparations.

Et du côté des services périscolaires ?

- En fin d'année scolaire dernière, nous avons dû faire le choix, avec regret, de fermer l'accueil périscolaire du mercredi matin. En effet, 50% des mercredis de 2021-2022 ont vu l'accueil fermé car aucun enfant n'était inscrit. Sur les autres mercredis, entre 1 et 4 enfants inscrits seulement. Ce service n'était donc plus viable, mais nous sommes à l'écoute de la population et tout à fait prêts à le rouvrir en cas de besoin.
- L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement d'été s'est très bien passé, et malgré les difficultés de recrutement d'animateurs BAFA que connaissent tous les territoires, nous avons eu la chance d'avoir au sein de notre personnel communal des professionnelles qualifiées

et compétentes pour faire fonctionner ce service sans personnel extérieur.

- La garderie périscolaire est ouverte les jours d'école (lundis, mardis, jeudis et vendredis), de 07h00 à 08h30 et de 16h00 à 18h30, ainsi que pour la restauration de 12h00 à 13h30.
- J'en profite pour remercier Mme Mougel pour toutes ces belles années passées à l'école et lui souhaiter une bonne continuation.

De beaux projets sont en cours ...

Outre les travaux de restructuration de l'école ainsi que du terrain de jeux, le beau projet de création d'un parcours de santé connecté et de découverte du patrimoine, en partenariat avec les élèves et les enseignants, progresse petit à petit. Les enfants ont commencé à réfléchir à ce projet, se sont rendu sur le terrain et ont été découvrir d'autres parcours de santé pour se donner des idées et avoir des exemples de ce qui peut être réalisé.

La commission extra communale pourra certainement se réunir au cours de cette année scolaire, en espérant voir les premiers agrès sortir de terre d'ici juin 2023.

Amélie ABEL

*Conseillère municipale déléguée
Enfance - Jeunesse et Vie Scolaire*



Centre aéré d'été

Cet été le centre aéré fut placé sous le signe associatif.

Merci à toutes les associations d'avoir partagé leurs passions et donné de leur temps aux petits vétérnats : Loisirs Vétérnats, ADIC, Musée, Club Vosgien, AAPMA, Sapeurs-Pompiers et Pétanque. Comme d'habitude, les enfants ont bénéficié de plusieurs sorties dont le tour de France et le mini camp à Storckensohn entre autres.



Garderie périscolaire

Les petits vétérnats « décorateurs » participent à leur manière, aux différentes animations du village, en réalisant des décorations de table. Cette année, ce fut donc papier mâché, peinture, coloriage, découpage pour les 60 ans de la pétanque et le grand rassemblement des pompiers. Bravo à eux.

La rentrée scolaire

Une nouvelle année scolaire a débuté, pour les enfants, parents et tous les personnels impliqués dans l'accueil et l'enseignement des petits Vétérnats.

L'école maternelle encadrée par deux enseignantes (Carole MARCHAL et Stéphanie ZABE) et deux ATSEM (Nadine MUNSCH et Gaëlle KERGUEN), compte une classe de 20 élèves dont quatre enfants en petite section, cinq en moyenne section et onze en grande section.

L'école élémentaire, quant à elle, compte deux classes pour un total de 45 élèves.

La classe de CP-CE1, encadrée par Stéphanie POIROT et Caroline REMY compte 19 élèves.

La classe de CE2 - CM1 - CM2, encadrée par Geoffrey GRISWARD, compte 26 élèves.

La rentrée a eu lieu jeudi 1^{er} septembre. À cette occasion, Madame le Maire est venue souhaiter à tous les élèves une excellente année scolaire.

Geoffrey GRISWARD

Directeur de l'école de Ventron



Vie Associative



Jumelage

C'est encore avec beaucoup de plaisir que les vétérnats sont allés rendre visite aux amis de Plouneventer durant le week-end de l'ascension.

Environ 25 personnes ont fait le déplacement en train, voiture, bus et même camping-car. Il était temps de fêter dignement nos 30 ans après 2 années sans échange en raison du Covid.

Nous avons passé un excellent séjour avec de supers activités proposées : char à voile (les vétérnats ont d'ailleurs bien maîtrisé ces véhicules, aucun blessé et que des sourires), visite d'une criée et du musée Hénaff, repas et surtout énormément de convivialité et de bienveillance...

Nous tenons à remercier nos amis bretons et espérons très bientôt les accueillir dans nos jolies montagnes. Avec ou sans neige, été comme hiver, nos portes restent ouvertes. Nos pensées vont également vers M. Le Maire, Philippe Héraud avec lequel nous avons toujours passés de bons moments.

Le comité du jumelage

L'Adic

Association Développement Inter Communal

Toutes nos activités :

Séances gym avec SIEL BLEU :

L'ADIC a repris ses activités en début d'année par un atelier « gym » tous les jeudis de 14h à 15h, à la salle des fêtes. Les interventions consistent en des cours d'activité physique adaptée aux capacités de chacun. Ils sont dispensés par un intervenant de l'Association « Siel Bleu ».

La dernière séance avant les congés d'été s'est déroulée avec les enfants du centre aéré. Cette rencontre intergénérationnelle a réuni 14 enfants et 7 adultes, qui ont tous passé un bon moment.



Cette année l'ADIC vous propose une séance de Fitness le jeudi soir :

Cette activité, regroupe une séance collective très variée telle que : LIA (Low Impact Aérobie) : modalité douce sans impact ; Step, Aérobie et Pound. Les séances se déroulent en musique, chaque chorégraphie est décomposée pour que, quel que soit votre niveau, vous puissiez suivre et vous amuser.

Chaque cours combine du cardio, des étirements et des exercices musculaires, avec ou sans matériel (haltères, bâtons, Swiss Ball, élastiques...), ce qui vous permettra de conjuguer endurance, souplesse, tonicité, bien-être, et moments de convivialité.

Les séances débuteront jeudi 22 septembre de 18 h à 19 h à la salle des fêtes, et seront animées par Brigitte VANSON.

Au plaisir de vous retrouver.

Stages danses latines :

Suite au succès rencontré par le week-end « Danses latines », les 1^{er} et 2 octobre, une prochaine session est déjà programmée les 3 et 4 mars (Initiation Bachata, Kizomba et Salsa). N'hésitez pas à vous inscrire. Pour tous renseignements : 06.15.17.04.87

Les P'tits ouvrages de Ventron

Reprise des activités dès le 1^{er} septembre 2022

Nous nous réunissons tous les jeudis après-midi de 13h30 à 17h00 à la bibliothèque de Ventron (Veterbiblio) pour tricoter, crocheter, broder et autres bricolages ensemble. Le moment est toujours convivial, partage de connaissances, échange de modèles, prêt de matériel pour les débutants le tout dans la bonne humeur et arrosé d'un petit café, thé, tisane.



Martine DENIEL, Présidente de l'ADIC

Retrouvez-nous sur Facebook : <https://www.facebook.com/groups/623471785492402>

N'hésitez pas, si vous avez de nouvelles idées d'activité, à nous solliciter.

Festi'ventron

Une association qui ne manque pas de peps !!!

Tout le monde connaît l'importance des associations au sein d'un village, c'est pour cela que Festi'Ventron ne manque pas de "peps" pour dynamiser et apporter de la joie à toutes ces familles qui aiment sortir du quotidien et profiter pleinement de moments de plaisir. A ce jour, 12 membres composent cette association tous autant motivés les uns que les autres afin de proposer des événements qui plaisent autant aux petits qu'aux grands.

Week-end du 26 – 27 février 2022...

Le carnaval avait manqué à nos petits bambins mais le samedi après-midi ceux-ci, accompagnés de leurs parents, se sont retrouvés déguisés dans la bonne humeur. Au programme, défilé dans les rues de Ventron avec Monsieur Carnaval puis goûter offert par l'association suivi d'une boom party.

Le soir ainsi que le dimanche après-midi, Festi'Ventron a fait venir la troupe de théâtre des Tréteaux Counehets pour 2 représentations qui n'ont pas manqué de faire rire du début à la fin "la comtesse vient dîner ce soir". Un franc succès puisque la salle des fêtes a affiché complet lors des deux spectacles.

Le 19 mars...

Festi'ventron a organisé, à la salle des fêtes le samedi après-midi, une collecte de dons en faveur des Ukrainiens en collaboration avec la protection civile. Un grand merci à toutes les personnes qui ont été généreuses car beaucoup de dons ont pu être distribués.

Le 17 avril...

Chasse aux œufs de Pâques.

Environ 40 enfants, accompagnés du lapin de pâques et équipés de leurs paniers, se sont lancés à la recherche des œufs dispersés un peu partout dans le terrain de jeux pour les moins de 6 ans et au terrain de foot pour les 6/12 ans. Tous sont repartis avec le sourire mais surtout avec plein de chocolats.

Le 28 mai...

Comme chaque année lors de la fête des mères, les familles vétéranates ayant eu un nouveau-né l'année passée ont été invitées afin de recevoir un cadeau et partager le verre de l'amitié.

Le 1^{er} juillet...

Les membres de Festi'Ventron se sont rendus à l'école afin de distribuer des sets de géométrie aux futurs CP et des dictionnaires d'anglais aux futurs sixièmes.



Le 14 juillet...

A l'occasion de la soirée feux d'artifice, l'équipe de Festi'Ventron n'a pas manqué d'idée pour organiser une marche apéro de 6,6 km à partir de 16h30 en compagnie de 203 participants sur les chemins de la forêt du Riant avec dégustation de vin et de tartine gratinée au munster et au lard. A l'arrivée de cette marche un délicieux repas animé en musique sous la tente du terrain de jeux attendait nos randonneurs, suivi des feux d'artifice sous l'extrême vigilance des pompiers de Ventron en raison de la forte chaleur.

Un grand merci à eux.

Un grand merci également à nos commerçants locaux (Labell'gliss, Chèvrerie de Peute Goutte, Domaine Beucercf, l'Art de Vivre, la Brasserie des Sapins et la boucherie David Marchand) pour leurs généreuses participations, à notre animatrice de soirée Car'all alone et à la commune de Ventron.



Club les Vétérnats

Bonjour à toutes et à tous, un petit mot de rentrée, pour vous inviter à venir nous rejoindre les mardis après-midi, à la maison Frère Joseph (la bibliothèque de Ventron) à 14 h.

Nous jouons au cartes, belote et tarot, et quand les tables ne sont pas complètes, d'autres jeux sont possibles, Scrabble, Rami...

Au cours de la pause amicale, vous avez de la brioche, des boissons et des bavardages pour sortir un peu de son domicile. Nous pouvons aussi, rejoindre les clubs voisins pour diverses activités. Au programme de la rentrée, un Thé dansant à Saulxures le 16 ou 17 novembre (selon disponibilité de la salle à confirmer) et peut-être une croisière repas à Fontenoy Le Château.

Venez nombreux,

Gérard PROST



Maison artisanale

Gros succès pour le Marché Artisanal

Une fois de plus, le traditionnel marché artisanal de Ventron a remporté un vif succès. Plus de 60 exposants ont fait rêver les nombreux visiteurs qui étaient au rendez-vous comme le soleil de cette belle journée d'août.

L'animation était assurée par les exposants eux même, la sono, le rémouleur, les balades en calèche, notre sympathique animateur Corentin et nos pompiers de Ventron qui nous ont proposé quelques démonstrations dont la mise en scène d'un malaise. Ils avaient prévu de faire participer le public au remplissage de la vieille motopompe avec l'eau de la rivière mais le lit de cette dernière était totalement à sec... Pas grave, ils ont assuré avec le défilé en fanfare

Notre association continue son bonhomme de chemin avec des exposants permanents qui partent et d'autres qui arrivent. Nous souhaitons une bonne continuation à Luc qui prend une retraite bien méritée et souhaitons la bienvenue à Martine, Damien et Sylvie.

N'hésitez pas à venir découvrir toutes nos nouveautés à la maison artisanale, ouverte tous les après-midi de chaque vacances scolaires.

La secrétaire

Marie-Hélène VALDENNAIRE

Aikido à VENTRON

Le DOJO DE LA MONTAGNE propose des séances d'AIKIDO animées par Philippe CARTEAUX à la Salle des Fêtes de VENTRON le mardi de 19h à 20h30 et le jeudi de 9h à 10h30.

Ces séances s'adressent plutôt à des adultes de tout âge souhaitant s'initier à l'AIKIDO ou approfondir certains aspects techniques. Séances d'initiation gratuites toute l'année.

Si le pratiquant s'engage ensuite en prenant une licence, cela lui donne accès sans frais supplémentaires au cours d'AIKIDO de CORNIMONT (le mercredi de 20h à 21h30 et le samedi de 9h à 10h30), du THILLOT (le lundi de 19h à 20h30 et le mercredi de 19h30 à 20h), de REMIREMONT (le mardi de 20h à 21h30 et le jeudi de 18h30 à 20h30), du VAL D'AJOL (le jeudi de 20h à 22h et le dimanche de 10h à 12h), et à de nombreux stages, en général le week-end.

**Vous serez les bienvenus à VENTRON
pour expérimenter l'AIKIDO !**

Philippe CARTEAUX (06 51 05 83 80)





Les Loisirs vétérnats

Comme toutes les associations, en ce début janvier 2022, nous sommes encore confrontés à une vague de covid19... Malgré tout, nous reprenons les répétitions le 8 janvier avec pour objectif la mise au point du programme de notre concert de printemps. Celui-ci a lieu le samedi 30 avril comme à l'accoutumée dans l'église de notre village et cette fois, sans pass sanitaire et autres contraintes.

Le programme élaboré par notre directeur Gilles Vuillemin pour 1 heure de musique propose sept titres de différentes textures dont deux particulièrement beaux : Festive Ouverture de Satoshi Yagisawa et Léonardo de Otto Schwarz. Ce concert faisant l'objet d'un enregistrement qui peut être écouté sur YouTube, sans filtre, nous permet d'apprécier notre prestation.

Du 19 au 23 avril, deux musiciens de notre association, Chloé Tatu et Thibaut Grosjean participent à un stage de musique organisé par la Fédération Musicale Vosgienne à Remiremont avec concert de fin de stage à St Nabord.

Quant à la commémoration du 8 mai, elle a lieu par une matinée ensoleillée, d'abord au col d'Oderen en souvenir de nos libérateurs et ensuite au monument aux morts devant le cimetière de Ventron.

Le 2 juillet notre harmonie anime le rassemblement départemental des sapeurs-pompiers vosgiens à Ventron. Pour la mise en place de l'ensemble, nous jouons La Marche Lorraine et pour la prise d'armes : sonneries réglementaires, Marseillaise et Marche des Soldats de Robert Bruce pour la revue des troupes. Lors du défilé des personnels à pied, nous interprétons St Cyr à un rythme de 110 pas à la minute.

Calendrier

- **Dimanche 6 novembre à 16 h** : Concert de Sainte Cécile à l'église de Ventron
- **Vendredi 11 novembre** : Défilé et commémoration au monument aux morts
- **Dimanche 27 novembre** : Messe de Sainte Cécile suivi d'une remise de médailles à la salle des fêtes de Ventron
- **Samedi 3 décembre** : Saint Nicolas
- **En fin d'année** : tournée des Membres Honoraires avec pour objectif l'achat d'un cor d'harmonie en 2023 si les moyens nous le permettent.

Le président, **Yvan PETITGENET**

Pétanque Vétérnate

2022 : Une année marquée par le 60^e anniversaire du club.

Une cérémonie officielle a été organisée à la salle des fêtes avec le soutien de la municipalité qui a généreusement offert le buffet en la présence d'anciens joueurs, de représentants et présidents des clubs du secteur et même de plus loin, bien entendu également la présence des licenciés actuels au nombre de 28 joueurs.

Ces derniers se retrouvent chaque vendredi aux entraînements organisés au terrain de jeux. En début de saison (avril) à 14h et dès les beaux jours à 19h. Ils représentent aussi le club veternat lors des différents concours au niveau départemental.

Le club participe aussi au championnat par équipe des clubs. Le concours officiel 2022 « Le challenge Bebert Perrin » a rassemblé 32 doublettes. Un véritable succès également coordonné avec un concours de tir ouvert à tous.

Grâce aux sponsors : garage Frechin du Menil, Decobois Saulxures, Premys Wittelsheim, Label Gliss Côté Montagne Ventron, L'Art de Vivre Ventron, Menuiserie Gehin Ventron, Euro Contact Immobilier Ventron, magasin l' Hermine Ventron, garage Blaison Vagney, Pharmacie Michaux Cornimont, Lohmann de Remiremont, Beaucerf Ventron, boucherie Marchand Cornimont, Confiserie Bressaude La Bresse, Crédit Mutuel Cornimont, C'Tout Bois Gérardmer, il a été possible de récompenser les joueurs du concours de tir. Et, faire profiter chaque ami(e)s de la bière de la Brasserie des Sapins de Ventron.

Une ambiance très sympathique et conviviale, de superbes

retrouvailles. Encore un grand merci à tous ceux qui ont contribué à la réussite de cet anniversaire et tout particulièrement à Madame le Maire et son équipe. Un cadeau souvenir brodé par les Ets Torrent a été offert.

Vous souhaitez passer du bon temps et taquiner le cochonnet venez nous retrouver. C'est ce qu'ont pu faire les enfants du centre aéré de Ventron cet été lors d'une journée d'animation pétanque. D'ailleurs, les enfants du périscolaire avaient eu la gentillesse sous l'égide de leur animatrice de nous réaliser de magnifiques terrains de pétanque miniatures pour la décoration de la salle des fêtes.

Gerard JEANDEL, le président et son comité



Musée



La période des vacances se termine pour les touristes, les familles et les enfants qui ont rejoint leurs établissements scolaires, mais aussi pour le Musée du Textile.

Quel bilan pouvons-nous tirer de cette période que nous attendons avec un peu d'inquiétude. Allions-nous retrouver «nos» visiteurs d'autrefois, après cette longue période dominée par les gestions successives des effets du virus.

Nous devons rappeler que nous avons pu adhérer par dossiers «montés», non sans mal, par notre Présidente, à toutes les aides proposées par l'État pour venir en aide aux Associations comme la nôtre, et nous éviter un dépôt de bilan.

Nous avons vite décidé que nous ne mettrions pas pour autant le Musée en sommeil et que nous ferions tout pour qu'il reste attractif.

Nous nous sommes donc engagés dans les accueils des touristes organisés par les Communes ou Offices du Tourisme proches. Les bénévoles y étaient présents, captant les touristes pour leur faire découvrir le Musée et leur présenter les Journées particulières organisées pendant l'été. Les banderoles disposées en bord de la voie publique venaient ajouter à cette information. Nous pouvons nous flatter du

résultat, c'est ainsi que les journées «Gestes d'Autrefois» des 20 Juillet et 10 Août ont rassemblé 218 visiteurs. Les journées «Famille» des jeudis ont été un réel succès qui a redonné du moral et de l'espoir aux troupes, même si celles-ci se sont trouvées un peu débordées certains jeudis où l'affluence des familles et des enfants nous ont surpris. Sur les 7 jeudis, ce sont 670 personnes qui ont pu profiter d'une visite guidée et d'un atelier tissage pour les enfants avec une pointe de 235 personnes le jeudi 18 août.

Il nous faut, cependant, constater, que les visites groupées et collectives ont évolué depuis les contraintes dues au Covid et perdurent. En fait, nous n'avons pas encore vu revenir les auto-caristes en nombre et les groupes se constituent en voitures individuelles, mais les ventes en boutique n'en ont pas souffert.

C'est donc, avec l'espoir d'un automne retrouvé avec les sorties traditionnelles des retraités, que nous abordons cette fin d'année.

Jacques LAMBERT
membre bureau du musée

Hommage à René KIENTZY

de VENTRON déporté

à l'âge de 18 ans à PFORZHEIM.



Le 8 novembre 1944, il est emmené de force par les Nazis à KRUTH, avec son père Henry, ses oncles François, Georges et Paul et ses petits cousins Camille, Émile, Jean et Julien. De là, il est transporté dans un wagon à bestiaux jusqu'à Pforzheim. Cantonné dès son arrivée à la Goebelsschule, il est placé comme bûcheron aux côtés d'Antoine HAENSLER et Hubert LUTTENBACHER jusqu'au bombardement du 23 février 1945. Il se souvient de l'agressivité des jeunes soldats de la Volksturm mais il apprécie la compassion des femmes à l'égard des jeunes déportés. Avec Claude GERMAIN, il se réfugie dans un abri souterrain. Pour survivre, aidé par Ernest et Georges FLIELLER, il apprend à piéger des animaux sauvages. Il revient au pays avec un groupe de Vétérats et retrouve sa famille évacuée à ICHES.

Nous adressons toute notre sympathie à sa famille.

ASSOCIATION

les Amis de Pforzheim



Amicale des sapeurs-pompiers

ON S'ACTIVE A LA CASERNE !

Pendant ces 3 derniers mois, nos pompiers vétérans n'ont pas « chôme » comme on dit chez nous !

Il y eut d'abord la reprise de l'ISP, Jeandel Marjorie, revenant de congé maternité en juin, suivie de la finale nationale à EVREUX (FINAT) ; en bref du sport chez nos pompiers où Pauline DRUAUX et Paul FRANCOIS ont participé.

Pour finir le mois ; élection d'un nouveau président de l'Amicale, Roch GRANDGIRARD, remplaçant de Pascal JEANDEL, fidèle au poste depuis plus de 20 ans.

Puis, comme cela aura sûrement marqué les esprits ; nous avons organisé le **50^e Rassemblement Départemental des Pompiers Vosgiens**. Cela fût un franc succès : soleil, dynamisme et bonne humeur ont été au rendez-vous de A à Z.

C'est lors de cet évènement que Pascal a reçu une énième Médaille de travail bien méritée et un concours de dessin a été très apprécié de tous nos « mini nous » avec petite manœuvre à la clef en caserne et une montée à la grande « échelle » pour les gagnants.

Cette manifestation est l'occasion de rappeler quelques chiffres : on est plus de 3000 engagés dans le département, dont une large majorité de volontaires (2877). Notre territoire compte 109 casernes et tous les vosgiens se trouvent donc à une dizaine de minutes des secouristes. Ici plus de 700 pompiers se sont réunis dans notre beau village vétéranat. On remercie encore les sponsors et tous les bénévoles pour leur investissement à notre égard.

Pour continuer sur la lancée, nous avons effectué le fameux défilé du 14 juillet, sécurisé la zone lors du passage du Tour de France 2022, fait des manœuvres avec une ancienne pompe à bras, lors du Marché Artisanal de Ventron et organisé une manœuvre intercommunale avec Kruth et Cornimont.

Si vous aussi, vous souhaitez partager tout cela avec nous, engagez-vous au 0612255639 et surtout, retrouvez nous à notre Ste Barbe 2022, en novembre prochain.

Marjorie JEANDEL,
Secrétaire



